

Décembre 2015

# ECHOS D'EMPEAUX

## Le mot du maire

Chères et chers administrés,

Je ne pourrai commencer ce bulletin sans condamner ces actes inqualifiables de terrorisme. Ils ont mis la planète entière en émoi. Je n'aurai pas de mots assez forts pour dénoncer cette tuerie, faite par des français au nom d'une religion et du fanatisme. J'aurai une pensée pour tous ces morts, ces blessés, leurs familles et tous les traumatisés de ces actes barbares.

Dans cette France ballottée et instable, le gouvernement a souhaité révolutionner les structures administratives avec :

- La création de grandes régions,
- L'accélération du processus intercommunal,
- De nouvelles structures intercommunales avec un seuil de population à 15 000 ha,
- De nouveaux blocs de compétences à différents échelons,
- La réforme de la dgf (dotation globale de financement).

La révolution est en marche. Elle va profondément modifier la façon d'administrer nos territoires. Le pouvoir et les décisions seront éloignés des populations, rendant très administrative la gestion des affaires. Confinant les élus de terrain aux tâches du quotidien. Le pouvoir sera entre les mains d'une minorité, souvent loin des administrés. La démocratie et la république y gagneront-elles ? L'avenir le dira.

Notre communauté de communes (CCRCSA) va donc disparaître au 31 décembre 2016.

Trois solutions s'offraient à nous :

La CCGT (l'Isle Jourdain)

La CAM (Muret)

Le Savés 31 (Rieumes)

Après les volontés du préfet et du président du conseil départemental de ne pas laisser partir les communes hors du département, la CCGT n'a pas souhaité nous accueillir.

Il restait 2 éventualités

La CAM reprend toutes nos compétences,  
Le Savés 31 n'a pas la petite enfance et ne prévoit pas de s'en doter. Cela obligerait les communes à reprendre les ALAE et ALSH, et se verraient obligées d'augmenter les taxes pour faire face aux coûts supplémentaires.

Après les différentes réunions et échanges, le préfet a pris la décision lors de la dernière CDCI (Commission Départementale de Coopération Intercommunale) de nous rattacher au Savés 31.

Chaque conseil communal et communautaire a jusqu'au 20 décembre pour donner son avis, positif ou négatif sur la proposition du préfet.

Dans son ensemble le conseil communautaire et les 6 conseils municipaux ont voté contre le projet du préfet, et demandé l'adhésion à la CAM, la moins mauvaise des solutions.

Notre sort sera connu le 31 mars 2016

En cette fin d'année je voudrai avoir une pensée pour tous les malades, les personnes seules, ceux qui ont perdu un être cher.

Au nom du conseil municipal, je vous souhaite de bonnes fêtes de fin d'année et vous présente mes meilleurs vœux pour l'année 2016 Santé, bonheur et joies.

### ***Plan Communal de Sauvegarde***

Il s'agit d'un plan obligatoire, qui répertorie les risques auxquels les communes sont exposées, et qui définit la conduite à tenir avant (en prévention les denrées, les piles électriques, l'eau devant être disponibles au domicile) pendant et après le risque. Les administrés ont en charge des secteurs de la commune.

Le plan détaillé se trouve à la mairie, consultable par chacun, et en encart, dans ce numéro des ECHOS D'EMPEAUX, vous trouverez un résumé, à garder à portée de main. Bonne lecture !!

### ***Du côté des Aînés***

L'AG du Club des Aînés (Bragayrac, Empeaux, St Thomas) aura lieu le 11/12 à 11h à la salle des fêtes de St Thomas. Elle est ouverte à toute personne de 60 ans et plus.

L'adhésion annuelle est de 15€, le repas annuel est à 15 € aussi.

Toute l'année des sorties, des repas et des jeux de sociétés sont proposés

### ***Animations***

Le repas des aînés, offert par la municipalité, aura lieu le 24 Janvier à la salle des fêtes. Tous les 60 ans et plus sont conviés, leur conjoint aussi.

## **Associations**

Le mardi soir de 19h à 21h des cours de country sont dispensés à la salle des fêtes .

## **Ecole**

Mme Guillou est enfin la directrice de l'école d'Empeaux, après plusieurs années de remplacement de postes de directeur d'école.

Bienvenue à Mme Carole BORUST, nouvelle enseignante nommée à la place de Mme Rénier. Nous leur souhaitons une bonne année scolaire.

Cette année 57 enfants fréquentent la maternelle. Pour faire face nous avons dû acheter 7 lits doubles, ils sont enfin arrivés. L'école reste pour la commune une priorité malgré nos faibles moyens financiers.

**Trop de mégots traînent autour de l'aire de jeu, du centre de loisirs et de l'école, faites un effort. Pensez aux enfants, ils les ramassent.**

## **Santé**

### **Les pesticides interdits dès 2019 (loi Labbé)**

Le 22 juillet 2015, l'Assemblée nationale adopte la loi de transition énergétique pour la croissance verte qui interdit l'utilisation de produits phytosanitaires par les particuliers à partir de 2019.

Les produits de biocontrôle, qualifiés à faible risque ou dont l'usage est autorisé dans le cadre de l'agriculture biologique peuvent être utilisés.

## **Elections régionales**

Les élections régionales auront lieu les 6 et 13 décembre.

Notre nouvelle région, qui n'a pas encore de nom ni de chef lieu est la fusion de Midi-Pyrénées et de Languedoc-Roussillon. Elle comprendra 13 départements, et aura comme compétences :

Développement économique

Gestion des fonds européens

Formation professionnelle

Lycées

Environnement

Adaptation locale des lois potentiellement « régionalisables »

Aménagement du territoire : grands équipements, zone d'activités (l'attribution des parcelles reste communale)

Transports : TER, cars interurbains, scolaires (dans certains départements ils sont payants, seront-ils encore gratuits dans le 31 ?)

Tourisme

Aide aux entreprises

Culture

Sport

Les routes départementales et les collèges restent confiés aux départements.

## **Mairie**

Nous avons fait l'acquisition de la maison Esparbès. Dès que l'architecte aura fait des propositions nous pourrons lancer les marchés, si les estimations rentrent dans l'enveloppe budgétaire. Cette acquisition était nécessaire afin de rendre possible l'accès aux handicapés de ce bâtiment ouvert au public (cf. LES ECHOS de Juillet 2015).

## **Etat civil**

Nous ne pouvons plus faire paraître les naissances, les mariages, baptêmes religieux ou républicains et les décès. La CNIL nous oblige à demander l'autorisation aux personnes citées. Pas toujours facile dans certains cas.



Permanences du secrétariat de la Mairie d'Empeaux :

Mardi et vendredi de 14 heures à 18 heures.

Pour tous ceux qui veulent communiquer avec la maire d'Empeaux :

[Mairie.empeaux@wanadoo.fr](mailto:Mairie.empeaux@wanadoo.fr)

Tel : 05 61 91 43 24

